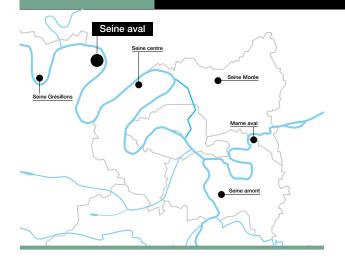


Usine d'épuration Seine aval





Site historique pour l'épuration des eaux usées de l'agglomération parisienne

Située à Saint-Germain-en-Laye dans les Yvelines (78), l'usine Seine aval connue sous le nom de station d'épuration des eaux usées d'Achères, est le site historique pour l'épuration des eaux usées de l'agglomération parisienne. Jusqu'en 1987, ce fut pour ainsi dire, le seul site épuratoire de l'agglomération parisienne. Sa construction a été approuvée en 1929 avec le vote du programme d'assainissement par le Conseil Général de la Seine.

■ UN PEU D'HISTOIRE... POUR COMPRENDRE LA MODERNISATION EN COURS DE L'USINE

Depuis la fin du XIXème siècle, les eaux usées de l'agglomération parisienne étaient épurées sur près de 5 000 hectares de champs d'épandage. Après de longs débats, considérant que l'épuration par épandage des eaux usées ne permettrait pas de faire face au développement de ce que l'on appelait déjà le "Grand Paris", il a été retenu de mettre en œuvre un traitement biologique des eaux usées sur une usine située en aval de Paris, dans la plaine d'Achères, sur des terrains utilisés pour l'épandage.

La station d'épuration devait compter à terme 12 tranches de 200 000 m³/j, pour atteindre la capacité de 2 400 000 m³/j. Les travaux de la première tranche de 200 000 m³/j (portée à 220 000 m³/j en 1970) débutent en 1937. Elle a été mise en service en 1940. Parmi les caractéristiques de cette unité, on note l'existence d'une production de biogaz à partir de la digestion anaérobie des boues produites. Ce biogaz permet de pourvoir en partie aux besoins énergétiques de la station d'épuration.

À la fin du conflit, le projet d'origine a été modifié. Trois nouvelles tranches ont été ajoutées à la première : Achères II en 1966 (300 000 m³/j), Achères III en 1972 (900 000 m³/j) et Achères IV en 1978 (600 000 m³/j). La construction de chaque tranche s'accompagne d'un émissaire d'alimentation et d'une digestion . En 1978, la capacité de l'usine atteint alors 2 100 000 m³/j. La dernière et 5ème tranche de 600 000 m³/j, prévue pour la fin des années 1980, ne verra pas le jour suite à la décision prise en 1989 de l'arrêt de l'extension de l'usine. S'en suivra alors une politique de déconcentration de l'usine Seine aval qui ramènera sa capacité de l'objectif de 2 700 000 m³/j à une capacité hydraulique utile qui sera de 1 210 000 m³/j*.

Après l'arrêt de son extension, les travaux n'ont pas cessé pour autant. L'usine a connu des évolutions techniques importantes liées à l'adaptation des performances pour améliorer la qualité des eaux épurées et répondre ainsi aux objectifs de qualité de la Seine et à l'évolution de la réglementation.

* Avec la mise en service de Seine Grésillons et de Seine Morée à venir

Sur le plan technique, cette usine reflète les évolutions technologiques et des préoccupations environnementales. Les tranches historiques d'Achères I à IV ont été conçues pour traiter la pollution carbonée, répondant ainsi à la préoccupation d'asphyxie de la Seine qui a prévalue du XIXème siècle à la fin des années 1960. Dans les années 60 et 70, de nouvelles priorités se dessinent, dues à l'impact de l'ammonium et des rejets des systèmes d'assainissement par temps de pluie dans la pollution des milieux aquatiques. Les travaux scientifiques ont aussi mis en avant l'importance des problèmes d'eutrophisation des milieux aquatiques dus au phosphore dans les eaux douces et aux nitrates en milieu marin. Il s'en est suivi des adaptations successives de l'usine pour traiter ces différentes pollutions.

C'est ainsi qu'a été mise en service en 1999 une unité de traitement physico-chimique des eaux excédentaires de temps de pluie : la Clarifloculation. Cette unité a été rapidement mise à profit pour éliminer plus de 80 % du phosphore contenu dans les eaux usées. Une unité de traitement spécifique des pollutions azotées, et notamment de l'ammonium, par nitrification-dénitrification a été mise en service en 2007. Les nitrates produits à partir de l'ammonium n'étant épurés qu'à 25 %, en 2011 une unité complémentaire de dénitrification a été ajoutée, permettant l'élimination à hauteur de 70 % des différentes formes de l'azote. Ainsi l'usine Seine aval répond désormais aux normes environnementales découlant de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 (DERU). Pour atteindre cette mise aux normes sur le traitement de l'azote, outre de nouveaux biofiltres dénitrifiants, un traitement des "jus" issus du conditionnement des boues (forte concentration en azote) avec un bioréacteur à membranes été installé.

L'évolution du site n'est pas pour autant terminée. La réduction de sa capacité, l'obsolescence des unités historiques, la juxtaposition de technologies anciennes aux côtés des techniques les plus récentes, les difficultés d'exploitation qui en découlent mais aussi la maîtrise des nuisances environnementales ont rendu nécessaire la refonte complète de cette usine incluant le traitement des boues. Ces travaux, centrés sur la conservation des unités de traitement les plus récentes, constituent la dernière étape de la modernisation de l'usine. Elle répondra ainsi aux exigences environnementales découlant de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

SEINE AVAL EN CHIFFRES

- Capacité de traitement : 1 500 000 m³/jour.
- Superficie du site : **800 ha**. L'usine occupe les terrains de différentes municipalités : Achères, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye.
- Zone de collecte des eaux usées : l'agglomération parisienne dont elle traite **70 % des eaux usées**. Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Yvelines et Val d'Oise, soit l'équivalent de **5 millions d'habitants**.

Calendrier de la refonte

- 2012 : début et fin des travaux du prétraitement
- 2013 : début des travaux file biologique
- 2015 : début des études de la file boues

Une usine aujourd'hui en pleine modernisation

Seine aval est aujourd'hui au coeur d'un vaste chantier de modernisation destiné à répondre aux attentes des exploitants mais aussi aux exigences environnementales. L'usine sera ainsi en conformité avec les objectifs imposés par la Directive Cadre sur l'Eau.

La refonte de Seine aval passe notamment par une épuration des eaux et une valorisation des boues totalement repensées.

La mise en eau en 2011 de trois nouveaux équipements (unité complémentaire de dénitrification, unité de dépollution des effluents de traitement des boues et unité d'épaississement des boues) pour répondre à la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU) constitue l'amorce du processus de modernisation du site. Tandis que la réhabilitation des installations du prétraitement actuellement en cours constitue la première grande étape de la refonte.

■ UN TRAITEMENT DES EAUX REPENSÉ

• Première étape : la modernisation du prétraitement

Cet équipement assure le retrait des plus gros déchets, des sables et des graisses contenus dans les eaux à leur arrivée. Sa modernisation répond à un triple objectif : fiabiliser la capacité et la qualité du prétraitement, améliorer les conditions de travail des agents, et tendre vers la réduction des nuisances sonores, olfactives et visuelles.

Les travaux portent donc sur la refonte complète des ateliers du prétraitement pour une capacité de traitement de 5 à 70 m³/seconde. Les bassins de dessablement seront conservés mais couverts. Pour traiter l'air vicié de cette zone, une unité de désodorisation très poussée, d'une capacité de 375 000 m³/ heure, sera construite. Mise en service du nouveau prétraitement : 2017.

Deuxième étape : la refonte du traitement biologique des eaux

> La file biofiltration

Les unités de nitrification et dénitrification existantes, permettent de traiter 67 % des flux entrants au niveau de performance requis pour respecter les objectifs de qualité de la Seine. Sur cette base, une unité de traitement par biofiltration renforcée sera construite autour des ouvrages existants. Ces renforcements visent en particulier à mettre en œuvre une pré-dénitrification des effluents, limitant ainsi l'utilisation du méthanol. Au total ce sont plus de 150 biofiltres qui permettront l'élimination des pollutions dissoutes. Cette technologie permet une grande souplesse de fonctionnement et ainsi une adaptation par rapport aux variations de débits en entrée d'usine.

> La file membranaire

Pour la dépollution des 33 % des volumes restants, le SIAAP a choisi la technologie de l'ultrafiltration membranaire : 462 000 m² de membranes, qui agissent comme une barrière physique et permettent d'obtenir une eau d'une qualité conforme aux exigences environnementales les plus strictes. En outre ce système ne nécessite pas certains réactifs chimiques, ce qui contribue à limiter la consommation de réactifs dans le fonctionnement global de l'activité. Un avantage environnemental et économique.

■ UNE VALORISATION OPTIMALE DES BOUES

Dans le cadre de la refonte, pour faire face à l'augmentation de volume de boues à traiter, conséquence d'une meilleure dépollution des eaux, la filière boues fera l'objet d'études dès 2015 avec pour objectif leur valorisation en fonction de leur nature et de leur qualité.

Pour l'heure, le site privilégie la digestion anaérobie pour le traitement des boues. Les boues digérées sont valorisées en agriculture et en compost. Avant cela, elles subissent un conditionnement thermique permettant d'assurer leur hygiénisation complète et d'obtenir une déshydratation poussée avec une siccité de 50 %, pour limiter la quantité d'eau à transporter. En cas de non-conformité elles sont conduites en Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU). Le biogaz est utilisé pour le chauffage de la digestion et des locaux ainsi que le conditionnement thermique des boues. En cogénération avec 2 turbines à gaz de 4,5 MWh de puissance, le biogaz permet la production d'électricité. Une autonomie énergétique du site de l'ordre de 60 % est ainsi atteinte.

■ UNE EMPRISE AU SOL RÉDUITE, DES OUVRAGES HQE ET UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE

La refonte de Seine aval prévoit des équipements sur une zone opérationnelle de 151 ha (soit une réduction de 40 % de la surface actuelle de l'usine), close et intégrée dans une zone dite de transition paysagère, ouverte au public, de 393 ha. Les 295 ha à l'ouest du site, libérés par ce regroupement des installations seront rendus à la Ville de Paris, propriétaire des terrains.

L'architecture des ouvrages de traitement sera pensée de manière à favoriser leur intégration paysagère. Éco-conçus, ils permettront l'économie d'énergie, de chaleur et d'eau. Le SIAAP a conçu le Seine aval de demain, dans un objectif de zéro nuisance avec le confinement et la désodorisation des installations

CARACTÉRISTIQUES

DIMENSIONNEMENT

• Surface collectée : l'agglomération parisienne dont l'usine traite 70 % des eaux usées

• Type de réseau : unitaire

• Débit maximal admissible : 45 m³/s

ENTRÉE	Débit (m³/j)	E.H	MES (t/j)	DBO5 (t/j)	DCO (t/j)	NTK (t/j)	Pt (t/j)
Capacité utile	1 460 000	4 564 000	327	251	558	66	10,2
Capacité DERU	2 300 000	7 500 000	570	450	1 000	90	17,5
Capacité de Temps de pluie	2 900 000	-	815	511	1 144	114	19,4

REJET : valeurs journalières	Concentration Rendement maximum minimum		Valeurs rédhibitoires		
MES	30 mg/l	90) %	70 mg/l	
DBO5	20 mg/l	80) %	50 mg/l	
DCO	90 mg/l	75 %		180 mg/l	
N-NH ₄	8 mg/l T > 12°C	T > 12°C -		20 mg/l	
NTK	10 mg/l T > 12°C 80°) %	25 mg/l	
P total	2 mg/l 70) %	5 mg/l	
REJET : valeurs annuelles	Valeur limite en concentration		Valeur limite en rendement		
NGL	10 mg/l		70 %		
P total	1 mg/l		80 %		

PERFORMANCES DE L'USINE (2012)

Débit moyen tout temps confondu : 1 560 000 m³/j						
Paramètres du rejet MES DBO5 DCO NTK NGL (DERU) Pt						
Concentration	14 mg/l	13 mg/l	55 mg/l	7,4 mg/l	17 mg/l	0,9 mg/l
Rendement	95 %	93 %	88 %	85 %	71 %	84,5 %

Production de boues					
tonnes	tonnes de MS				
135 000 t/an	58 000 tMS/an				
370 t/jour	159 tMS/jour				

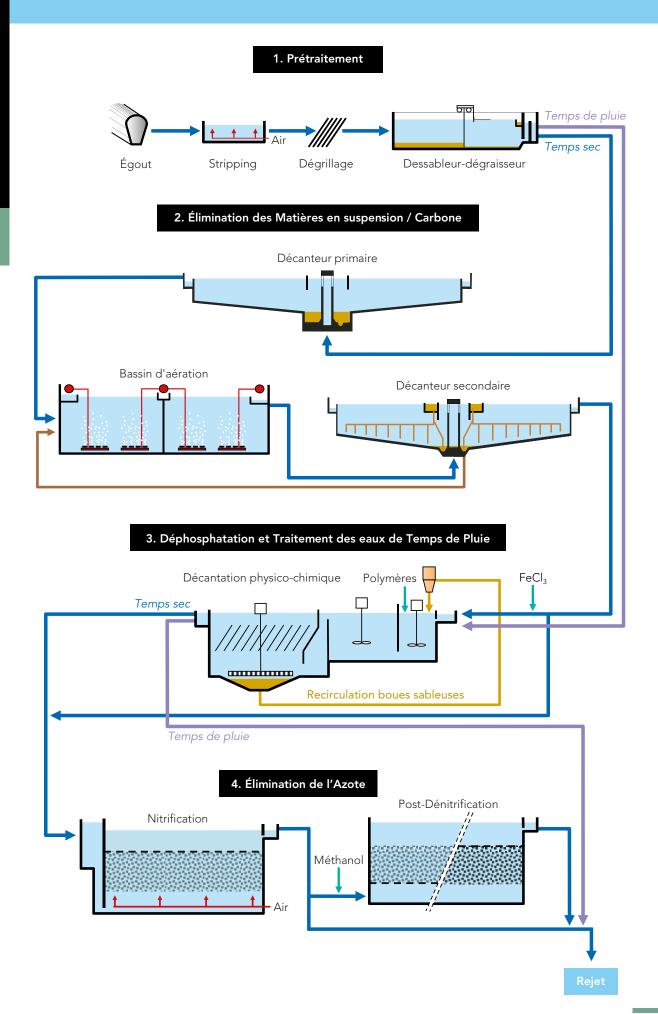
Destination des boues					
Agriculture	41 680 tMS/an				
Compost	6 738 tMS/an				
ISDND	0 tMS/an				
Externalisation	6 807 tMS/an				

BILAN ÉNERGÉTIQUE (2012)

- Gaz de digestion produit 62 000 000 m³ :
- Consommation biogaz : chauffage des digesteurs 12 %, traitement thermique des boues 39 %, production d'électricité par turbines à gaz 28 %.

BILAN ÉNERGÉTIQUE						
Consommations 2012	Biogaz consommé	422 033 MWh				
	Électricité (EDF) + autoproduction	276 606 MWh (dont 15 % autoproduit)				
	Fioul + gaz (GDF)	292 666 MWh				
Ratios	Énergie globale / m³ traité	1,12 kWh				
	Électricité / m³ traité	0,38 kWh				
	Énergie globale / kg DBO5 éliminée	6,69 kWh				
	Électricité / kg DBO5 éliminée	2,29 kWh				

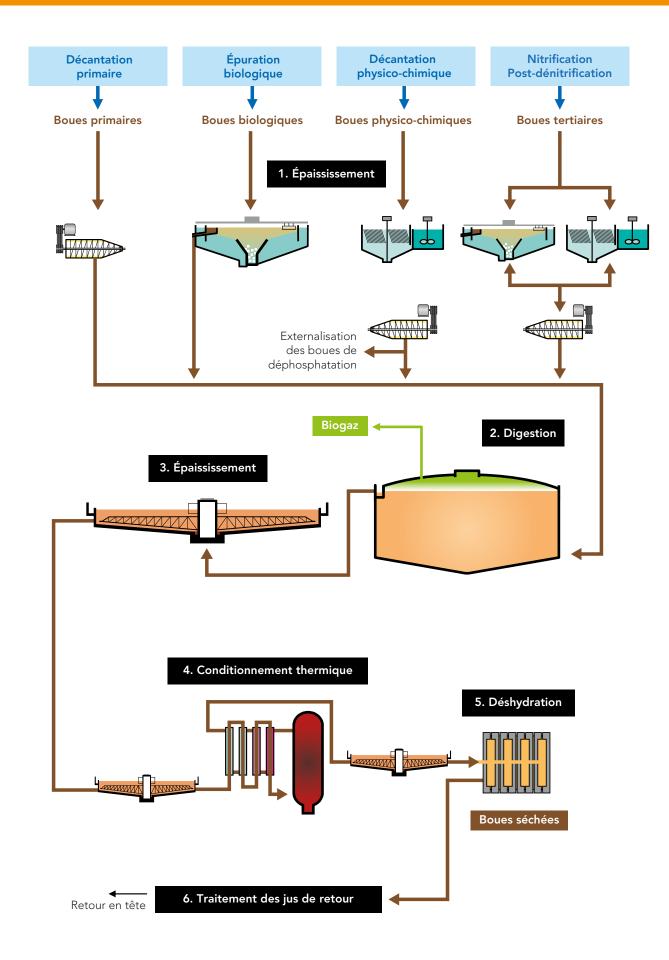
TRAITEMENT DES EAUX



TRAITEMENT DES EAUX

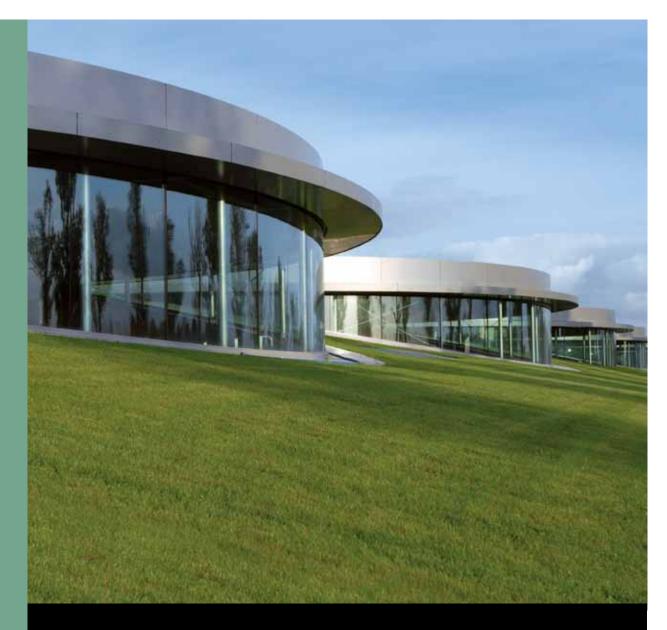
Désignation	Nombre	Caractéristiques				
Pré-grilles	6	Espacement 50 mm				
Grilles fines	6	- Espacement 25 mm	Espacement 25 mm			
Dessableur-déshuileurs	30	-	argeur 5,70 m, Longueur 30 m, Profondeur 4,00 m Déshuilage par pompe aératrice (micro-bulles)			
DÉCANTATION PRIMA	AIRE					
Désignation	Nombre	Caract	éristiques			
Décanteurs statiques	22	- Ø 32,50 m à 60 m, - Profondeur 4,00 m - Surface totale 41 400 m² - Volume total 164 100 m³	- Vitesse ascensionnelle 1,6 à 2,4 m/h			
ÉPURATION BIOLOGI	QUE					
Désignation	Nombre	Caract	éristiques			
Bassins biologiques	9	- Capacité totale 163 300 m³ - Profondeur 3,5 à 4,5 m - Aération fines bulles (dômes poreux)	- Temps de séjour 1,5 à 4 heures - Charge massique 0,4 à 1 kg DBO5/kg MS			
Clarificateurs secondaires	25	Surface totale 49 270 m² Les boues sont récupérées - Vitesse ascensionnelle 1,5 m/ par aspiration				
NITRIFICATION / DÉN	ITRIFICATIO	N				
Désignation	Nombre	Caract	Caractéristiques			
Nitrification	84 Biostyr®	- Surface unitaire 173 m² - Matériau Biostyrène®, haut. 3,5 m, volume 605 m³	- Volume total de matériau 50 800 m³ - Q maxi 45 m³/s			
Post Dénitrification	12 Biofor®	- Surface unitaire 147 m² - Matériau Biolite® 4,5 mm, haut. 3,0 m, volume 441 m³	- Volume total de matériau 12 880 m³ - Cv N-NO ₃ éliminable 2,75 kg/m³.j			
est Bernameation	18 Biostyr®	- Surface unitaire 173 m² - Matériau Biostyrène®, haut. 3,5 m, volume 605 m³				
DÉPHOSPHATATION '	TERTIAIRE (C	CLARIFLOCULATION)				
Désignation	Nombre	Caract	zéristiques			
Dégrillage	8	- Espacement 10 mm				
Décanteurs physico- chimiques à flocs estés Actiflo®	9	- Surface unitaire 174 m² - Vitesse au miroir 65 m/h - Fonctionnent en eau brute en TP	- Débit TS 20 m³/s, TP 25 m³/s - FeCl ₃ TS 25 g/m³, TP 60 g/m³ - Polymère 0,35 g/m³ - Micro-sable			
DÉSODORISATION						
Désignation		Implantation				
Biologiques : Lits de tourbes, Coquillages		- Petites installations, regards, pré	- Petites installations, regards, prétraitement			
avage physico-chimique	e 3 tours	- Prétraitement, Clarifloculation, N	- Prétraitement, Clarifloculation, Nitrification			
	s odeurs (RTC	- Zone du prétraitement sur install	- Zone du prétraitement sur installation de traitement des jus issus du traitement des boues			

TRAITEMENT DES BOUES



TRAITEMENT DES BOUES

PRÉ-ÉPAISSISSEMENT D	DES BOUES						
Désignation	Nombre	Caractéristiques					
Boues primaires : - centrifugeuses	7	- Épaississement à 70 g/l - 355 tMS jour					
Boues biologiques : - flottateurs	8			- Surface totale 2 512 m² - Volume total 9 600 m²			
Déphosphatation : - épaississeurs + centrifugeuses	2 4	- Surface 116 m²					
Nitrification/Dénitrification - épaississeurs - flottateurs - centrifugeuses	8 4 2	- Ø 16 à 18 m - Multiflo® - Dé - 1 950 kg MS/h		- Débit 125 m³/h			
DIGESTION							
Désignation	Nombre		Car	actéristiq	ues		
Digesteurs primaires	22						
Digesteurs secondaires	6	- Ø 24,00 à 33,00 m - Volume total 42 585 m³		- Rende	y. 1,2 kgMV/m³/j ment de digestion 50 % z produit 170 000 m³/j		
ÉPAISSISSEMENT DES BOUES DIGÉRÉES							
Désignation	Nombre	Caractéristiques			ques		
Épaississeurs statiques	12	- Ø : 60 m - Volume total 236 046 m³			236 046 m³		
CONDITIONNEMENT TH	HERMIQUE D	ES BOUES					
Désignation	Nombre	Caractéristiques			lues		
Décanteurs stockeurs	1	- Volume 15 282 m³					
Chaînes de traitement thermique	16	- Cuiseur Ø 2,2 à 3 m - Hauteur 6,2 à 9 m - Volume total 1 000 m³ - Temps de séjour 45 minutes - Température 200°C, Pression 20 Bars - Production de vapeur par chaudières au Bio			200°C, Pression 20 Bars		
FILTRATION							
Désignation	Nombre	Caractéristiques					
Filtres-presse	28	- Plaques 100 à 142 par filtres - Surfa - Dimensions 1,30 x 1,30 m à 1,50x1,50 m		- Surface filtrante totale 7 193 m²			
TRAITEMENT DE JUS DI	E RETOUR (RE	ÉDUCTION DES RETOURS	D'AZO	TE)			
Désignation	Nombre	Caractéristiques		Dimensionnement			
Traitement primaire	2	- Refroidisseurs, flottateurs					
Traitement biologique Procédé Biosep®		- 4 bassins biologiques 40 400 m³ - 6 bassins à membranes 90 000 m²		- Température d'entrée 60°C - Capacité 900 m³/h - Cm 0,71 kg DBO5/m³/j - 1,7 kgDCO/m³/j - Age des boues 21 jours			
DÉSODORISATION							
Désignation	Implantation						
Thermique	- Incinération pour le Conditionnement thermique - Traitement de jus : RTO (Réduction Thermique des Odeurs sur céramiques)						



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

2, rue Jules César - 75589 Paris Cedex 12 Tél : 01 4 75 44 18 - Fax : 01 44 75 44 14 Fiches réalisées en 2013

